

**RAPPORT N° 04/2-13**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**RECONSTRUCTION DU PONT SUR LA RAVINE BRAS CRESSON**  
**(CHEMIN GENERAL DE GAULLE / BRULE)**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**  
**AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le cadre du programme de travaux de proximité sur le quartier du Brûlé, la Commune se propose de lancer des travaux de reconstruction du pont sur la Ravine Bras Cresson au Chemin du Général de Gaulle.

Les travaux d'aménagement projetés comprennent :

- la réalisation des ouvrages de soutènement amont et aval,
- la réalisation de la partie aval du pont permettant une continuité à la circulation,
- la réalisation de la partie amont permettant une continuité à la circulation,
- la réalisation de trottoir en béton en aval,
- la réfection du corps de chaussée en enrobé et des équipements.

Les travaux, évalués à 280 000,00 euros TTC (258 064,51 euros HT), seront financés comme suit :

- Département / CAC / 85 %	219 354,84 euros HT,
- Commune	38 709,67 euros HT,

---

<b>TOTAL</b>	<b>258 064,51 euros HT.</b>
--------------	-----------------------------

Le délai d'exécution est de 4,5 mois.

La dépense correspondante sera imputée au Budget principal, sous les Chapitre 23 et Article 2315.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;

**RAPPORT N° 04/2-13**

RECUEIL  
130504  
PREF 074

- de m'autoriser à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE DEPUTE-MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**

**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DELIBERATION N° 04/2-13**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 7 mai 2004**

**OBJET**

**RECONSTRUCTION DU PONT SUR LA RAVINE BRAS CRESSON  
(CHEMIN GENERAL DE GAULLE / BRULE)**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE  
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal, sous les Chapitre 23 et Article 2315 ;

Sur le RAPPORT N° 04/2-13 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Pascal GRONDIN, 5<sup>ème</sup> Adjoint de Quartier, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de reconstruction du pont sur la Ravine Bras Cresson, Chemin Général de Gaule au Brûlé (montant estimatif de 280 000,00 euros).

**ARTICLE 2**

Approuve la procédure d'appel d'offres et les caractéristiques du marché (Articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

REUUE

100504

DELIBERATION N° 04/2-13

100504

**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 13 MAI 2004



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA